ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 42620

Texte de la question

M. Pierre Morange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le manque de personnel à la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires. La CRPCEN assure l'ensemble de la couverture sociale des salariés et retraités de toute la profession notariale, soit à plus de 140 000 personnes. L'équipe administrative est composée de 231 agents et la dernière création d'emploi remonte à 1992. Cependant, la charge de travail a augmenté de plus de 35 %. Le nombre de feuilles de soins à traiter annuellement ne cesse d'augmenter et depuis la mise en place du nouveau logiciel national, la moyenne habituelle du traitement des dossiers par jour et par agent est passée de 181 à 120. Lors de la réunion du conseil d'administration du 11 décembre dernier, les représentants des deux ministères (emploi et budget) se sont opposés à la demande de création d'emplois et le budget n'a pu être voté. Cette attitude contribue à développer une pratique inconsidérée des contrats à durée déterminée et des heures supplémentaires à la limite de la légalité. Il lui demande si des mesures sont envisagées, afin de débloquer la situation et de permettre au personnel de la CRPCEN d'assurer leur mission dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morange
Circonscription : Yvelines (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42620
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : emploi et solidarité

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE42620

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1394
Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4708